Vol. XXXII — Saint-Boniface, Manitoba, 4 Février 1903. — 3

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis......$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne.........12 cents
Chaque insertion subséquente...... 5 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE, [illegible], rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA,
Saint-Boniface, Manitoba
Canada.

Nos Affaires Municipales

Procès Verbal de la première séance régulière du 21e Conseil de la Ville de Saint-Boniface tenue lundi le douzième jour de janvier 1903.

Présents ; Messieurs les conseillers Jean, Pelletier, Gauvin, Cusson et Couture.

Vû l'absence de Son Honneur le Maire, le Secrétaire Trésorier ouvre la séance et invite le conseil à se choisir un président. M. le cons. Gauvin est nommé Président.

Le procès verbal de la dernière séance de 1902 est lu et confirmé.

Lecture des communications suivantes : J. B. Côté, Aldéric Marion J. A. Dumonchel, Paul Gagnon et Peter Thornton demandant d'être nommés auditeurs.

Willie Kittson, R. H. Metcalfe, C. Marcoux et J. A. Prendergast demandant d'être nommés Evaluateurs.

Dr J. H. O. Lambert demandant d'être continué dans sa charge de médecin officier de santé.

Revde Sœur Pominville supérieure de l'Hospice Taché et Révde Sœur Lamoureux de l'Hôpital de Saint-Boniface offrant leurs remerciements pour les dons faits à ces institutions par le conseil.

Modeste Lamontagne résignant sa charge de Conseiller représentant le quartier No. 1.

Hon. D. H. McFadden, Commissaire Municipal, circulaire rappelant aux Municipalités que ses levées annuelles sont dues le 10 février, prochain.

Les comptes suivants sont présentés :

J. H. Hargreaves $250.00 ; Guilbault & Co. $3.25 ; A Lévêque boite D. P. $2.00 ; Allaire & Bleau $6.21 ; Jean & Frères [illegible] $1.50 ; Mad. J. Marchand $2.25 ; Rôle de Paie No. 1 $6.85 ; A Lemay $86.29.

Il est ensuite proposé par le cons. Jean secondé par le cons. Couture que les comités permanents du conseil pour l'année 1903 soient constitués comme suit :

Finances : conseiller, Gauvin, Lavoie, Collin et Jean, cons. Gauvin président.

Travaux Publics : cons. Pelletier, Jean, Cusson, Couture, cons. Pelletier président

Police et Feu : cons. Lavoie, Collin, Gauvin, Couture, cons. Lavoie président.

Santé et Licences ; cons. Collin, Cusson et Pelletier le cons. Collin président. Agréé.

Proposé par le cons. Cusson secondé par le cons. Couture que le dépôt de $350.00 fait par mons. W. F. Lee avec sa soumission pour le canal d'égoût de la rue LaVerandrye lui soit remboursé. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier secondé par le cons. Jean que M. J. Aldéric Marion soit nommé auditeur au même salaire que l'année dernière Agréé.

Le cons. Gauvin president de la séance nomme second auditeur M. J. B. Côté.

Proposé par le cons. Pelletier secondé par le cons. Jean que les diverses demandes pour la charge d'évaluateur soient renvoyées au comité des Finances : Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier secondé par le cons Couture : Que vû la résignation de M. Lamontagne comme conseiller pour le quartier No. 1 le Secrétaire Trésorier procède sans délai à faire une élection pour remplir cette vacance. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier secondé par le cons. Couture qu'un comité spécial composé des cons. Gauvin et Cusson soit formé avec pouvoir de s'adjoindre le Secrétaire Trésorier pour aller au Bureau des Titres à Winnipeg examiner le plan et profil de l'embranchement projeté du Canadian Northern Railway au moulin à scie de la Rat Portage Lumber Co sur le lot de Paroisse No. 88 et de prendre tous autres procédés nécessaires pour protéger les intérêts de la Ville dans cette affaire. Agréé.

Proposé par le cons. Jean secondé par le cons. Couture que les comptes suivants soient acceptés et payés savoir :

A Lévêque $2.00 ; Guilbault & Co. $3.25 ; Allaire & Bleau $6.21 ; Jean Frères $1.75 ; M. Lamontagne $6.00 ; N. H. Heude $1.00 ; Ed Payne $1.50 ; Mad. J. Marchand $2.25 ; Rôle de Paie No. 1 $9.85. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier secondé par le cons. Jean que le compte de M. Hargreaves au montant de deux cent cinquante piastres soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le cons. Pelletier secondé par le cons. Couture que le compte de M. A. Lemay $86.28 soit accepté et payé avec l'escompte ordinaire de 8 olo. Agréé.

La demande du Dr Lambert est référée au Comité de Santé et Licences, il est ordonné de filer les lettres des Rév. Sœurs Pominville et Lamoureux et celle du commissaire municipal, et sur motion de cons. Jean,

La séance est levée.

CONCERT

Mademoiselle Isabelle Chevrier, de Winnipeg, a donné, jeudi soir, un joli concert, où elle-même et ses élèves ont fait preuve de beaucoup de savoir et de talent.

Le programme avait quinze numéros, lesquels ont tous été bien réussis.

L'auditoire nombreux et sympathique, a fait les honneurs du rappel à Mesdemoiselles I. Chevrier, A. Bertrand et H. Parent. Ces deux dernières ont dignement représenté Saint-Boniface ; elles ont de belles voix que l'épée.

Mademoiselle Bertrand a chanté "Après le Bal", musique de Godfrey ; mademoiselle Parent, "Faites-lui mes Aveux", musique de Gounod.

Chronique de la Province

WOODRIDGE

Le 21 janvier, M. l'abbé Giroux, Curé de LaBroquerie, venait ici célébrer la première grand'messe qui se soit jamais chantée à Woodridge. L'assistance était fort nombreuse; de fait la maison de M. Rougeau, que ce monsieur avait mis à la disposition de M. l'abbé Giroux était presque trop petite; et cependant c'est une maison spacieuse Beaucoup de personne ont communié à cette messe. MM. C. Guilbault, Joseph Pariseau et Joseph G. Côté ont fait du chant pendant l'office. M. l'abbé Giroux a fait un sermon qui a fort impressionné l'assistance.

Woodridge ne comprend pas plus de quarante familles actuellement, mais en comprendra bien le double au printemps. Des démarches se font déjà pour la construction d'une église et d'une école au printemps.

HOCKEY

Le "Victoria Club" de Winnipeg, fait merveille à Montréal. Parti d'ici avec plusieurs défaites contre lui, il à réussi a rendre la partie très chaude aux joueurs de Montréal. Le première rencontre a eu lieu jeudi soir. Nos hommes y ont été battus par un état de 8 à 1. Seconde rencontre samedi soir; état: 2 à 2, troisième rencontre lundi; état 4 à 2, en faveur des Victoria. La partie de ce soir décidera si oui ou non nos "boys" rapporteront la coupe Stanley à Winnipeg Nous le souhaitons vivement ; d'autant plus que la critique ne les a pas épargnés à Montréal après leur défaite de jeudi soir.

AVIS

Avis est par le présent que la compagnie des terres du Nord-Ouest du Canada (à resp. limitée,) demandera au parlement du Canada, à sa prochaine session, un acte modifiant l'acte constitutif de la dite compagnie, conférant à la dite compagnie, le pouvoir de rembourser le capital aux actionnaires, et d'appliquer le fonds de réserve établi par l'article [illegible] du dit acte aux fins yénoncées au moyen du repaiement du capital par des versements aux porteurs d'actions privilégiées pari passu, plutôt qu'au moyen du tirage au sort tel que le prescrit [illegible] le dit article.

McCARTHY, OSLER, HOSKIN et HARCOURT
Home Life Building, Toronto,
Solliciteurs des requérants
Toronto, 3 décembre 1902. 5—13

AVIS

Est par les présentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, par la Winnipeg Western Land Corporation, Limited d'un acte [illegible] la méthode de s'assurer des profits de la compagnie et autorisant le remboursement du capital aux actionnaires.

McCARTHY, OSLER, HOSKIN et HARCOURT
Home Life Building Toronto.
Procureurs des requérants,
Daté à Toronto ce 3ème jour de décembre, 1902. 5—13

ON DEMANDE

On demande une institutrice diplômée pour l'école de St-Léon-Est. L'école devra s'ouvrir le plus tôt possible. Salaire $35.00 par mois. S'adresser à
J. A. LACERTE,
Sec. Trés.
St Léon-Man.

... L'OUEST

La *Presse* du 19 janvier annonçait, dans un long article sur le *nouveau Québec*, "que la société de colonisation et la compagnie de chemin de fer de Québec et Lac St. Jean viennent de publier un élégant *pamphlet*" (sic).

Une société de colonisation et une compagnie de chemin de fer se faisant *pamphlétaires*, ce ne serait pas banal !

Le public peut se rassurer, toutefois.

Pour l'honneur de cette société et de cette compagnie il ne s'agit point de pamphlet mais évidemment d'une jolie plaquette où sont mis en relief les avantages des contrées avoisinant le lac Saint-Jean et la baie James.

La *Presse* signale cette brochure à ses lecteurs et la souligne de son admiration. En quoi nous voulons bien lui donner raison, pourvu que la brochure—qui n'est pas venue jusqu'à nous—ne contienne point les énormités dont la feuille montréalaise a maladroitement alourdi son filandreux article.

Mais, non contente de dire tout le bien qu'elle pense des régions dont se préoccupent les auteurs de la brochure, la *Presse* se retourne du côté de l'Ouest et fait à nos plaines une mauvaise grimace.

En cela, elle a tort.

A l'en croire, l'Ouest ne serait, en somme, qu'un pays de désolation où tout est ennuyeux et terne, où presque tout manque, entr'autres les matières nécessaires à l'agriculture et à la vie ; un pays où il n'y a ni eau passable, ni bois, ni pierre, ni sable, ni chaux, ni autres matériaux de construction ; un pays enfin où il n'y a ni vert feuillage, ni vallons, ni côteaux, ni paysage, ni rien, sauf de la terre.

La *Presse* admet, en effet, que nous avons de la terre sous les ...

Un sol si fertile, c'est pourtant bien déjà quelque chose !

Une province qui produit au delà de cent millions de minots de grain, dans une seule saison, avec une population agricole d'environ 85000 âmes à peine, c'est pourtant un fait qui dit assez éloqemment quelles sont ses richesses actuelles, que l'agriculture n'y est pas en souffrance et que les matières nécessaires à la vie n'y sont pas totalement absentes.

Une région vers laquelle l'immigration afflue en flots pressés et que nos voisins, pourtant si épris de leur propre patrie, regardent comme le pays de l'avenir ; ces prairies dont la population est en voie de se doubler en l'espace de vingt quatre mois, ne doivent pourtant pas être sans quelque valeur ni sans quelque attrait !

Mais il n'importe guère à la *Presse* ! Ayant une thèse à soutenir, elle ne se soucie point d'être impartiale. Elle ne voit ni n'entend les enseignements qui se dégagent du grand mouvement et des changements auxquels nous assistons actuellement dans l'ouest; elle ne découvre aucune compensation aux quelques inconvénients que notre région, comme tous les pays du monde, peut offrir en quelques unes de ses parties, inconvénients que la feuille montréalaise exagère à dessein ou par ignorance.

En effet, si, pour être d'une rigoureuse exactitude, nous devons reconnaître que certains des inconvénients signalés par la *Presse* peuvent, à des degrés divers, exister dans un coin de l'Ouest ou dans un autre, il est, d'une autre part, ridiculement faux et manifestement injuste de prétendre qu'il en soit ainsi partout !

Les domaines de l'ouest ils sont grands comme deux ou trois royaumes. Pour les traverser à la vapeur il faut deux jours.

Les grands pontifes de la *Presse* quittent souventes fois, au cours d'une année, leurs fauteuils à bascule et s'éloignent, vers New-York et les plages fréquentées et joyeuses de l'Atlantique. C'est un doux passe-temps.

Délaissant ces habitudes *sportives*, beaucoup d'hommes publics les ont visités, l'automne dernier, nos domaines de l'Ouest. Plusieurs d'entr'eux ont parlé de leurs excursions. Nous sommes encore à en découvrir un seul qui ait, comme la *Presse*, malmené nos grandes plaines.

Ils ont bu de notre eau—plusieurs ne buvaient même que de ça, d'autres se contentaient d'en mettre dans leur vin—; ni leur teint, ni leurs boyaux n'en ont souffert.

Ils ont vu une multitude de bâtisses en construction—il s'en est fait cette année, dans Winnipeg seul, pour une valeur de deux millions de piastres ; ce qui manquait, ce ne sont point les matériaux, totalement pris dans le pays,—mais c'étaient les ouvriers.

Le croiriez-vous, ils ont traversé de grands bois. L'Est et le nord de la province sont en forêt. Et nous trouvons aussi du bois tout le long de nos rivières, et de nos ruisseaux.

Pour dire le vrai, ces bois ne sont pas d'essence aussi noble que les vôtres. Mais, sans vouloir les vanter outremesure, il faut leur rendre la justice qu'ils sont bien de la famille des arbres, que leur feuillage, comme celui des arbres de chez vous, est vert, frais et non sans agrément; au point de vue pratique vous pouvez juger de leur utilité par le fait qu'à l'heure actuelle le combustible est aussi abondant et pas plus cher ici que chez vous.

Ces hommes ont aussi fréquenter le peuple—les gens de notre race comme les autres ; ils n'y ont pas découvert cet insondable ennui ni ce découragement caractéristique dont vous parlez à pleine bouche. Tout au contraire, ils ont constaté, comme un trait remarquable de notre population, que nulle part ailleurs le colon n'est davantage satisfait de son sort.

... moins, qu'ils n'ont pas aperçu dans nos alentours le Mont-Royal ni le cap Diamant, deux beaux points de vue qui surplombent grandiosement le noble Saint-Laurent, aux eaux limpides et profondes.

Que voulez-vous ? Dieu, qui a créé le monde sans nous consulter ni les uns ni les autres, a pensé sans doute que, étant donné son dessein de faire ici un pays de plaines, il ne pouvait en même temps en faire un pays de Montagnes. Il a peut-être encore pensé que ces domaines, destinés à devenir un grenier d'abondance pour le Canada tout entier—pour vous comme pour nous—il ne pouvait les faire trop grands. Il s'est donc contenté de les faire vastes, de déposer en leur sol vierge une incomparable fécondité, d'émailler de fleurs la prairie aux horizons variées et profonds, avec les Montagnes Rocheuses en bordure et, pour dôme, un ciel splendide.

Si pittoresques que soient les Laurentides, les Rocheuses, jadis appelées les Montagnes Brillantes, ne leur en cèdent point avec leurs pics découpant le ciel à des altitudes stupéfiantes.

Si beau que soit votre ciel étoilé, le nôtre le surpasse encore en pureté, en éclat et en majesté.

Pour s'inspirer de sujets plus calmes et plus humbles, la poésie que la *Presse* veut pour le colon canadien-français, n'est elle-même pas une étrangère dans l'Ouest. Elle se retrouve, gracieuse et champêtre, dans les bosquets qui parsèment la prairie, dans les méandres de nos rivières, dans les mirages de la plaine; douce et pleine de charmes dans les joies de la famille, pénétrante et sublime à l'intérieur de nos chapelles. Elle est encore dans les espoirs du printemps et les réalités de l'automne, dans le noir sillon des labours et dans les blonds épis de la moisson se déroulant indéfiniment, comme un immense tapis doré, de chaque côté de nos voies nationales et chantant le triomphe des clairvoyants et courageux colons qui ont su démêler la vérité d'avec l'erreur dans toutes les sottes histoires dont, en certains quartiers, on aime à se soulager périodiquement à l'endroit de nos territoires.

Pour une feuille comme la *Presse*, qui s'offusquerait démesurément si nous lui accolions l'épithète de rétrograde, sa manière de traiter un pareil sujet est un anachronisme ruineux pour sa réputation.

On parlait ainsi il y a 25 ans. Cela pouvait, à cette époque, être *toléré*. L'on ne connaissait guère le pays alors. Mais aujourd'hui, après les explorations qui ont eu lieu, avec la facilité de se renseigner mise à la portée de tout le monde, nous ne pouvons ne point exprimer notre surprise de voir de pareilles sornettes s'étaler dans les colonnes de la *Presse*.

S'il nous prenait fantaisie de parler sur ce ton de la province de Québec, ne pensez-vous pas qu'il nous serait facile de rayer de noir vos blanches perspectives.

Si vous avez de belles eaux courantes, vous avez aussi, dans l'intérieur des terres, de l'eau qui ressemble à la nôtre ; si vous avez de riches forêts, vous avez aussi des terrains dénudés; si vous avez des vallons ombreux et fertiles vous avez aussi des plaines rocailleuses et des côteaux où les mauvaises herbes elles-mêmes ont peine à pousser. Ce n'est pas là, bien sûr, que vous trouvez ces terres dont un âcre, à votre dire, vaut deux des nôtres!

Avec tout cela, avec en outre un peu de volonté et de mauvaise foi, avec ce que nous pourrions ramasser en une semaine dans votre presse—car, avouez que vous avez une façon géniale de vous maltraiter les uns les autres—nous pourrions assurément brosser un tableau où tout ne serait pas lumière, art pur ou ravissante perspective.

Mais loin de nous cette pensée !

... restre; elle a, dans la nature et dans l'étendue de son sol, tout ce qu'il faut pour contenir sa population décuplée et pour assurer à celle-ci, dans tous les états et dans tous les champs de l'activité humaine, le bonheur et la prospérité.

Voilà ce qu'ici nous avons toujours dit et pensé !

Y a-t-il donc beaucoup à gagner pour la presse de la province de Québec à prendre une attitude différente à l'égard de l'Ouest !!

Non !

Les amis de la colonisation auront beau dire, il y en aura toujours, dans cette province, qui ne voudront pas aller soit dans le Nord, soit au Lac Saint-Jean, soit à la Baie James; ce qui, disons-le en passant, n'est pas chez le voisin, que nous sachions !

Ces familles récalcitrantes viendraient peut-être dans l'ouest canadien, où elles ne seraient pas de trop, dans l'intérêt de notre race et de nos institutions !

Mais l'Ouest Canadien, elles l'ont entendu rapetissé, déprécié, dénigré quelquefois. Elles n'osent plus s'y rendre ; elles préfèrent aller aux Etats-Unis.

Résultat : perte sèche pour le Canada tout entier !

Non! répèterons-nous, cette politique d'antagonisme et à courtes vues, n'est pas celle qui devrait prévaloir.

Laissez venir à nous ceux qui le veulent, et la Province de Québec elle-même s'en trouvera bien!

Notes Politiques

La prochaine session fédérale s'ouvrira le 21 mars prochain.

***

Toutes nos félicitations et nos bons souhaits à notre confrère le "Rappel," de Montréal qui vient de faire une nouvelle et jolie toilette et qui augmente considérablement sa matière à lire.

***

M. le Sénateur Bernier a terminé vendredi dernier la série de conférences qu'il avait été invité de faire au club conservateur de Saint-Boniface. Au cours de ces conférences, M. le Sénateur a fait l'histoire politique du Canada depuis sa découverte jusqu'à la confédération.

L'assemblée du club était particulièrement nombreuse vendredi dernier.

***

—M. J. A. F. Bleau, président du club conservateur de Saint-Boniface nous informe que les billets offerts en vente pour le banquet donné par le club au député de Saint-Boniface, mardi prochain, sont presque tous placés. Toutes les paroisses du comté seront représentées.

***

Il est amusant de voir le *Free Press* prédire chaque matin la défaite prochaine du gouvernement Roblin.

Le *Free Press* est coutumier de ces vantardises qui sentent légèrement la cafarderie! S'il était plus sûr de son affaire, il serait moins frondeur ; il discuterait plus sérieusement.

Quand M. Greenway se mit à baisser dans l'opinion publique, il y a quelques années le *Free Press* clama plus fort que jamais ses triomphes futurs; ce qui n'empêcha pas M. Greenway d'être défait.

Il en sera de même aux prochaines élections.

M. Greenway n'a pas grand confiance lui-même dans le résultat des élections locales. Il n'y a pas plus de trois semaines il confiait a un journal de l'Est "qu'il se faisait vieux, qu'il se désintéressait de la politique et avait eu dans le passé assez d'honneurs pour le satisfaire."

Voilà qui n'indique pas beaucoup d'enthousiasme chez un clef !

Et M. Myers, à peu près le plus fort lieutenant de M Greenway, quitte la vie publique pour ... gistrature.

Pas de chefs.

Pas de programme.

Le *Free Press* est naïf, s'il croit au succès pour son parti, en pareilles circonstances.

L'hon. M. Roblin au banquet Monk

Le *Journal* publie le sommaire suivant des paroles prononcées par l'hon M. Roblin au banquet Monk :

J'apporte de l'Ouest, a dit en substance, M. Roblin, un tribut d'admiration et l'hommage à notre chef si distingué M. Monk. Nous l'avons apprécié, comme vous le faites ce soir, au grand banquet de Winnipeg.

Au Manitoba, comme dans Ontario et Québec, notre politique est le "Canada pour les Canadiens."

Nous voulons la protection de toutes les classes du peuple, et si vos manufacturiers de l'Est sont protégés, nous, cultivateurs de l'Ouest nous en profiterons.

C'est la politique conservatrice qui a fait l'Ouest canadien, nous ne voulons pas des différents tarifs préconisés par les libéraux à tous les six mois. Détournez les Canadiens-français des Etats-Unis, envoyez-les dans l'Ouest. Nous les préférons de beaucoup aux Doukobors. Ce sont eux qui ont fondé l'ouest, il leur appartient de continuer l'oeuvre si bien commencée. Quarante mille cultivateurs ont produit 100,000,000 de minots de blé l'an dernier. Nous avons de la place pour 25,000,000 de cultivateurs.

Au Manitoba nous ne voulons plus de la préférence commerciale en faveur de l'Angleterre. Il appartiendra à nos chefs MM. Borden et Monk de la faire disparaître.

PERDU un chien noir à poil ras, le bout des quatre pattes blanches, les deux oreilles fendues à peu près un demi-pouce. Une récompense libérale sera donnée à ceux qui en donneront connaissance à M. Sévère Beaulieu, St-Boniface, Man.

AVIS

Est par les présentes donné que demande sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session, par la Ontario and Qu'Appel Land Company, Limited, d'un acte définissant la méthode de s'assurer des profits de la compagnie et autorisant le remboursement du capital aux actionnaires,

McCARTHY, OSLER,
HOSKIN et HARCOURT
Home Life Building, Toronto,
Procureur des réquérrants,

Daté à Toronto ce 3ème jour de décembre 1902. 5—13

NOTICE

Notice is hereby given that an application will be made at the next session of the Legislative assembly of Manitoba for an act to amend charter 23 of 38 Victoria, to bring the Greek Catholic Ruthenian Parishes and missions in union with Rome under the operation of said Act.

JOSEPH BERNIER,
Solicitor for applicants.

NOTICE

Take Notice that an application will be made at the next Session of the Legislature of Manitoba, to incorporate The Greek Catholic Ruthenian Church, in union with Rome, with power to take, hold and dispose of real and personal estate on behalf of the said Church.

Dated this 6th. day of January A.D 1903.
JOSEPH BERNIER,
9-12 Solicitor for Applicants.

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné que la "The Dominion Burglary Guarantee Company Limited" fera demande au Parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte amendant sa charte afin de permettre à la dite compagnie de garantir les titres des immeubles et aussi changeant le nom de la dite Compagnie en "The Dominion Guarantee Company, Limited," et pour autres fins.

Montréal, 20 décembre, 1902.
GREENSHIELDS, GREENSHIELD & HENEKER,
7-15 Solliciteurs des requérants.

Dans le Monde Religieux

M. l'abbé Jutras, curé de Letellier, et M. l'abbé Fillion curé de Saint-Jean-Baptiste étaient ici la semaine dernière.

***

Le R. P. Magnan O. M. I. et le R. P. Guillet O. M. I. de la paroisse de Ste Marie de Winnipeg sont partis pour Montréal mardi dernier.

***

Dans ses notes de Duluth, *l'Echo de l'Ouest* (de Minneapolis) publie les lignes suivantes:

"Les RR. PP. Oblats ont maintenant la desserte de la paroisse Saint-Jean-Baptiste. Le Pape et le Supérieur-général des Oblats à Paris leur en ont donné la permission. Le R. P. Z. Lacasse agit actuellement comme curé de la paroisse en attendant que le R. P. Guillet, actuellement au Manitoba, vienne prendre cette position. Alors, le R. P. Lacasse demeurera aussi à Duluth, mais il sera le missionnaire qui ira prêcher des retraites dans les paroisses qui l'inviteront; il visitera les chantiers où plusieurs canadiens-français travaillent; bref, le R. P. Lacasse ne sera pas oisif, il aura une dure besogne à faire et c'est d'ailleurs ce qu'il désire. Toute sa vie a été une vie consacrée aux durs labeurs. Son zèle apostolique ne se rebuta jamais devant les difficultés, quelque âpres qu'elles fussent; ses longues années passées chez les Esquimaux, chez les Naskopis, en font foi. Dans ces missions lointaines, il eut à souffrir de la faim, du froid, des fatigues indicibles; sa vie fut souvent en danger au milieu de ces sauvages ignorants, barbares, qui ont le blanc en haine. Qu'importe? Armé de son crucifix que tous les oblats portent fièrement à leur ceinture, il travailla avec un zèle ardent à faire connaître à ces pauvres sauvages le Vrai Dieu qu'ils ne connaissaient pas, à étendre par ces froides régions du Labrador, de la Baie d'Hudson, le royaume de ce Vrai Dieu.

IL EST POPULAIRE

Dans un cas de rhume grave le BAUME RHUMAL sera toujours employé avec succès. Il est sans rival dans le traitement de toutes les affections de la gorge et des poumons. Populaire, grâce à ses innombrables cures; il l'est également par son prix exceptionnel de 25 cents pour un flacon de 16 doses.

M. MONK

M. F. D. Monk, député de Jacques-Cartier et chef du parti conservateur canadien-français de la Puissance, a été banquetté jeudi dernier à Montréal. Onze cents convives ont pris place autour des tables.

Parmi les personnages marquants assis à la table d'honneur, nommons: L'hon. R. L. Borden, chef de l'opposition; l'hon. M. Roblin, l'hon. M. Prior, MM. Whithey, Taillon, Desjardins, Pelletier, A. A. C. LaRivière.

Le club conservateur de Saint-Boniface a adressé à M. Monk la dépêche suivante, lue au banquet au milieu de grands applaudissements:

Winnipeg, Man., 29.

Nous nous unissons aux conservateurs de Montréal pour vous féliciter et vous souhaiter succès.

J. A. F. BLEAU,
Président du Club Conservateur de St-Boniface.

M. Labelle a répondu immédiatement par la dépêche suivante:

J. A. F. BLEAU, écr.,
Président du Club Conservateur, St-Boniface, Man.

Votre dépêche sympathique reçue et lue à l'assemblée par le président, ce soir. Club représenté ici à la table d'honneur par M. LaRivière, de Provencher.
Mille remerciements.

J. A. LABELLE,
F. D. MONK. Président.

Forestiers Catholiques

Il y avait mercredi, soir au "Bazar" assemblée des Forestiers catholiques de cette ville. Après les affaires de routine, M. J. E. Cyr, chef ranger invita les membres de la société à un joli et fort agréable réveillon dans la grande salle du Bazar. Il y eut chant et musique.

On fraternisa ainsi jusqu'à une heure assez avancée.

En retour de cette gracieuseté de la part du chef ranger, les officiers de la société l'invitent tout spécialement, ainsi que les autres membres, à la réunion du 11 courant, au même endroit.

CMBA

A la dernière réunion de l'A. C. B. M., de Saint-Boniface, une résolution de condoléance a été passée à l'occasion de la mort de Jeanne Guilbault, enfant de M. Edouard Guilbault, l'un des membres de la succursale de Saint Boniface.

Le rapport des auditeurs chargés d'examiner les livres de l'A. C. B. M., a été très favorable à la Société et montre un joli surplus en banque.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Congé de sortie, hier, au collège.

—Séance régulière du conseil de Ville lundi prochain.

Pour faiblesse, anémie, manque d'appétit, prenez le ROBUR.

—Melle M. L. Côté, de Saint-Malo, est en visite à Saint-Boniface, chez son frère, M. J. B. Côté

—M. J. F. Prud'homme, du département de l'Intérieur est passé ici en route pour Ottawa lundi, de retour de l'Ouest.

—Son Honneur le Maire Turenne est arrivé la semaine dernière d'un voyage de quelques semaines dans la Province de Québec

—M. J. T. Dumouchel, de Winnipeg est revenu des Bermudes. Notre ami est enchanté de son voyage.

—Madame N. D[illegible]spatis de cette ville a été la semaine dernière à Sainte-Anne des Chênes où elle a été visité sa fille qui était malade

—Réunion ordinaire du club conservateur de Saint-Boniface vendredi soir. M. P. F. Soucy, un ancien soldat, y parlera de choses militaires.

—Toutes les personnes qui assisteront au banquet qui se fera au "Bazar", le 10 du courant, sont priées de déposer leurs paletots dans les salles d'en bas, où chaque paletot sera numéroté. La grande salle du banquet ne sera ouverte qu'à 8.50 p.m. Veuillez suivre cet ordre et obliger J. B. Leclerc, du "Bazar."

—La maison C. A. Gareau ayant été notifiée d'avoir à livrer son magasin à l'expiration de leur bail au premier de mai prochain, ont décidé de vendre sans réserve tout leur stock consistant en fourrures pour hommes et dames, hardes faites, merceries, chapeaux etc. 352 Main, Winnipeg.

Le feu s'est déclaré vendredi soir à la forge de M. Manseau, avenue Provencher. Le "chemical" est arrivé au bout de quelques minutes; mais comme le feu courait dans les planchers ce n'est qu'après beaucoup de travail qu'on put le localiser et l'éteindre.

PERDUE—Sur le parcours de la rue Dumoulin à Saint-Boniface ou sur la rue Water à Winnipeg une montre de monsieur. Grandeur moyenne. On trouvera à l'intérieur un portrait de bébé.

Le métal de la montre est "Gold filled." Prière à celui qui trouvera de le faire savoir au propriétaire du journal "LE MANITOBA" ou de la laisser à son bureau.

—Cette semaine, grande vente au BAZAR, rue Dumoulin, St-Boniface. Boutons pour collets, poignets, blouses, etc. Boutons jaunes, blancs, noirs, en argent, en or ou plaqués. Prix, de 5c à $3. $5.00. Loquets, surtout les nouveaux, sous forme de montres; sont fort beaux. Vente spéciale de ces différents articles. Aussi des loquets pour chaînes de montres avec emblèmes pour sociétés catholiques, pour messieurs. Vous trouverez dans ce département beaucoup d'articles, tels que broches à chapeaux, chaînes, épinglettes, colliers, etc. Toujours au BAZAR.

AVIS

Avis est par les présentes donné que la Canadian Northern Railway Company fera demande au parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte autorisant la construction des lignes suivantes de chemin de fer:

(A) Commençant sur la ligne de la Compagnie à ou près de Sperling, dans Manitoba et de là dans une direction sud et est en général et allant à un point à ou près de Morris, de là vers un point de la ligne de la Compagnie entre [illegible] et la frontière sud de la Province de Manitoba.

(B) Commençant à un point sur la ligne de la Manitoba Railway Company à ou près de Hartney, dans Manitoba, et de là allant dans une direction généralement [illegible] à ou près de [illegible].

(C) Commençant à un point sur la ligne de la Compagnie à ou près de Swan River dans Manitoba, et de là le long de la Vallée de la Swan River dans une direction généralement à l'Ouest vers un point sur la ligne autorisée de la Compagnie à ou près de l'endroit où la ligne de compagnie traverse la Rivière Saskatchewan.

(D) Commençant à ou près de Battleford d'un point sur la ligne autorisée de la Compagnie à l'Ouest de Battleford, et de là [illegible] une direction généralement Ouest vers un point sur la Rivière Brazeau dans le District d'Alberta.

(E) Commençant d'un point sur la ligne autorisée de la Compagnie à ou près d'Edmonton, et de là dans une direction généralement Ouest et sud vers un point à ou près de la Rocky Mountain House dans le District d'Alberta. Cet acte a aussi pour but d'étendre le temps prescrit à la compagnie pour la construction et le parachèvement des lignes de chemin de la Compagnie.

(G) Commençant à un point sur la ligne autorisée du Morden and North Western Railway entre Neepawa et la frontière ouest de Manitoba; et de là allant dans une direction généralement nord-ouest vers un point sur la ligne [illegible] de la compagnie entre Grandview et Battleford

Z. A. LA-H,
Avocat des requérants.

Toronto, Janvier 16 1902.

Le Pacifique Canadien

"L'Evening Tribune" annonce qu'elle peut affirmer que Winnipeg aura virtuellement les quartiers généraux du Pacifique Canadien; et celui qui fournit ce renseignement à la "Tribune" dit qu'un avis officiel à cet effet sera donné dans quelques jours, ou une semaine au plus. Ici sera le centre des affaires et ici seront concentrés les bureaux de la compagnie. La compagnie construira une magnifique gare avec un hôtel, et dépensera quelques millions de dollars. On dit aussi que le gérant général McNicoll viendra demeurer ici et que plusieurs fonctionnaires importants seront transférés de Montréal dans l'Ouest.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 21 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année:

Récoltes	Acres	Rendement moyen Minots	Total Minots
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29.4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	85,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prospères

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3.00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES (FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites, adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par le présent donné que "The Marconi Wireless Telegraph Company, Limited," une compagnie constituée par lettres patentes sous l'acte des compagnies de la province d'Ontario, s'adressera au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte constituant les actionnaires actuels et futurs de ladite compagnie et toutes autres personnes qui pourraient à l'avenir devenir actionnaires de la compagnie à être constituée par ledit acte, et les constituant en un corps politique et incorporé sous le nom corporatif de "The Marconi Wireless Telegraph Company of Canada, Limited," avec tous les droits, pouvoirs et privilèges qui ont déjà été octroyés par lesdites lettres patentes d'Ontario, ainsi [illegible], et par la loi relative aux corporations, et avec pouvoir additionnels de transiger et faire des affaires télégraphiques au moyen de télégraphie sans fil ou autre télégraphie et d'établir, construire, maintenir et tenir en opération telle ligne ou lignes, ou réseau de télégraphe magnétique, électrique ou autre télégraphe ou communication télégraphique qui peuvent être nécessaires, accessoires ou avantageux à iceux ou à la collection, transmission ou livraison de tels messages, en tout ou en partie, et à exercer et posséder tels pouvoirs en aucune partie du Dominion du Canada, ou place dans sa juridiction, ou entre aucun point ou points [illegible], et aucune île, province, pays ou place sur le continent d'Amérique ou près d'icelui, ou dans les îles Britanniques, ou le continent d'Europe, ou l'Océan Atlantique, ou dans aucune île ou place située dans l'Océan Pacifique ou ailleurs, à, de ou avec lesquels des communications ou raccordements télégraphiques pourront être établis du Dominion du Canada; et sous ces rapports, d'exercer tels autres pouvoirs généraux qui seraient nécessaires à l'établissement convenable ou à l'exploitation de telle entreprise.

Avec pouvoir d'acquérir, tenir, posséder, grever, hypothéquer telle propriété immobilière et propriété personnelle à telles places dans le Dominion du Canada, et en disposer tel qu'il peut être nécessaire pour l'entreprise de la compagnie, et de construire sur ladite propriété et de l'améliorer, y compris le droit d'entrer sur tels terrains, terrains riverains ou autres places quelconques, et de les arpenter, et par due procédés judiciaires, en prendre telle partie qui serait nécessaire aux besoins ici mentionnés, ou y ayant rapport, et de construire, poser ou établir telles lignes télégraphiques ou autres, fils ou câbles sur ou par dessus ou sous tels terrains, cours d'eau ou autres eaux, dans le Dominion du Canada ou contigu à icelui, soit pour ses propres besoins ou pour raccordement avec les lignes ou autres facilités ou moyens de communication d'aucune autre compagnie ou personne engagée dans la transmission de messages par quelque moyen que ce soit.

D'entrer en marché et de faire des contrats avec aucune cité, ville, village ou municipalité dans le Dominion du Canada, ou avec les gouvernement fédéral ou provinciaux pour établir telles lignes ou réseaux de communication soit en tout ou en partie, ériger des stations, bâtisses, poteaux, ou communication de quelque sorte, nature ou description que ce soit, nécessaires ou utiles y ayant rapport, et de s'en servir et les tenir en opération sur n'importe quelle rue, place ou autre propriété publique, dans les limites de n'importe quelle municipalité ou dans les limites de n'importe quelle propriété appartenant à la Couronne.

D'acquérir, posséder et garder des inventions, brevets, droits de brevets, concessions, licences, et d'en vendre, céder ou accorder des droits, licences, concessions ou privilèges.

D'acheter ou autrement acquérir, posséder, garder, vendre, céder, transférer des parts du capital-actions et obligations ou autres preuves de redevances, de compagnies, et d'exercer tous les privilèges de propriétaire, y compris le vote sur le capital ainsi possédé.

D'acheter, louer, ou autrement acquérir, la ligne ou les lignes de n'importe quelle compagnie de télégraphe, téléphone ou câble, constituée au Canada ou ailleurs; de prêter de l'argent pour aider telle compagnie à agrandir ou étendre ses propriétés, facilités ou raccordements, de coopérer avec, ou faire des raccordements avec telle compagnie ou compagnies, ou entreprendre l'exploitation de leurs propriétés, en tout ou en partie, et généralement, de faire tout pour promouvoir la conduite et l'extension de ses affaires, de transmettre des renseignements et messages publics et particuliers, ou la collection ou livraison d'iceux.

D'emprunter de l'argent et d'émettre des obligations, billets promissoires ou autres reconnaissances de dettes et de les garantir par la propriété immobilière ou personnelle appartenant à la compagnie, de faire et exécuter, garantir, [illegible], et autres obligations ou assurances se rapportant avec, ou découlant de, l'exercice de ses pouvoirs et de la transaction de ses affaires.

D'entreprendre la transmission de messages, communications ou renseignements pour le public ou autres, avec qui elle pourra entrer en contrat, et de percevoir paiement pour ce service.

De confirmer et légaliser les cinq millions de dollars payés ou capital déjà formé et émis par ladite compagnie constituée par lesdites lettres patentes d'Ontario et déclarer que ledit capital ne sera pas imposable pour appels.

GREENSHIELDS, GREENSHIELDS,
& HENEKER & MITCHELL,
Solliciteurs des requérants
Daté à Montréal, le 20 janvier 1902.

YOU'LL FIND IT IN WAGHORN'S GUIDE

BANQUE IMPERIALE DU CANADA

CAPITAL AUTORISE $4,000,000.00

CAPITAL PAYE	$2,500,000.0
FONDS DE RESERVE	$2,125,000.0

DIRECTEURS:

T. R. Merritt, Prés. D. R. Wilkie V.-P. et gérant général
William Ramsay, Robert Jaffray
T. Sutherland Stayner, Elias Rogers,
Wm. Hendrie.
E. Hay, Assistant gérant général.
W. Moffat, Inspecteur en chef.

BUREAU PRINCIPAL, TORONTO.

SUCCURSALES DANS LE NORD-OUEST ET LA COLOMBIE.

Winnipeg, Man.; Brandon, Man.
Portage-la-Prairie, Man.; Calgary, Alta
Prince-Albert, Sask.; Edmonton, Alta.
Strathcona, C. B.; Vancouver, C. B.
Revelstoke, C. B.; Nelson C. B.
Ferguson B. C.; Rosthern Sask
Victoria B.C. Golden C.B. Wetaskiwin Alt.
Regina Assa. Cranbrook, B. C.

SUCCURSALES DANS ONTARIO:

[illegible]	Niagara Falls. Sault S. Marie
Fergus.	Port Colborne. St. Thomas
	St. Thomas East End.
Galt.	Rat Portage. Welland.
Ingersoll.	St. Catharines Woodstock
Hamilton	Listowel, North Bay

TORONTO—Cor. Wellington St. & Leader Lane; Yonge & Queen Sts.; Yonge & Bloor Sts.; York and King.

Québec. Montréal.

DÉPARTEMENTS D'EPARGNES—Les dépôts sont reçus et portent intérêt.

Achat de débentures des Municipalités.

Agents en Angleterre: La Banque de Lloyd (limitée), rue Lombard, où l'on peut déposer de l'argent pour transfert par lettre de change ou câblogramme, à aucune des succursales ci-dessus.

N. G. LESLIE,
5-5-01 Gérant, Suc. de Winnipeg.

Y RAIL, [illegible] LAKE, WAGHORN'S GUIDE

NOTICE

Take Notice that an application will be made at the next Session of the Legislature of Manitoba to incorporate "Les Chanoinesses Régulières des Cinq Plaies," the object of which incorporation shall be the carrying on of charitable works, comprising the exposition of the Holy Sacrament, teaching of catechism, [illegible] and congregations for ladies, orphanages, schools, boarding schools, [illegible], [illegible] schools, agricultural orphanages, industrial schools, deaf and dumb institutions, hospitals, asylums, [illegible] for incurables, dispensaries, boarding houses for lame and aged ladies, also boarding houses for ladies.

Dated this [illegible] day of January A.D. 1902.

JOSEPH BERNIER,
Applicants Solicitor

PRINCIPE IMMUABLE

Les Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard purifient et fortifient le sang qui est le principe de la vraie santé. Echantillon envoyé sur réception de 2c Adressez LA CIE MEDICALE FRANCO-COLONIALE, Montréal.

AVIS

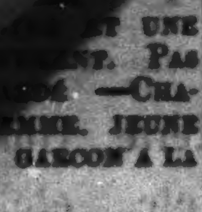
Le chemin de fer Pacifique Canadien fera demande au parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte amendant l'acte 5 Victoria, chapitre 51 (canada) en insérant le mot (consolidées) avant le mot "débentures" là où il se trouve dans la seconde section de l'acte et autorisant la compagnie à émettre des débentures consolidées pari passu avec les débentures consolidées émises ou autorisées en vertu d'autres actes relativement à la compagnie en place d'obligations, en rapport avec la branche de Pheasant Hills, de la dite compagnie, telle que construite ou devant être construite, et en place d'obligations en rapport avec aucun branche de chemin de fer construite, ou devant être construite en vertu des pouvoirs contenus dans la charte de la compagnie et dans les cas où la compagnie est autorisée à émettre des obligations et pour toutes autres fins. Par ordre du bureau de Directeurs.

CHARLES DRINKWATER
Secrétaire.

Montréal 8 [illegible] 1902. 5—13

A VENDRE

Un team de chevaux de travail, âgé de huit ans, pesant 1400 livres chaque, sera vendu à de bonnes conditions. S'adresser à. PIERRE [illegible],
Saint-Boniface.



EDOUARD VII ET SON MEDECIN

Sans-gene du Dr Sir Richard Powell

On sait que le roi souffre d'une maladie de foie et que les médecins royaux sont quelquefois obligés de le soigner pour cette maladie.

L'autre jour, pour cette raison, Sir Richard Powell, un médecin éminent, fut appelé au palais de Buckingham.

Le médecin est un baronnet de la vieille école, qui a comme trait caractéristique de dire ce qu'il pense, sans se préoccuper de la position sociale de ses clients.

Donc, après avoir posé à Sa Majesté quelques questions sur sa santé en général, le docteur, laconiquement, lui ordonna de se déshabiller, et ceci fait, commença à l'examiner de la façon habituelle, à l'aide du stéthoscope et d'un autre instrument, qui ressemblait à un crayon, jusqu'à ce que le roi, peu habitué à des auscultations aussi vigoureuses, commença à souhaiter en lui-même que le médecin en finisse.

Entre temps, sir Francis Laking, médecin ordinaire du roi, était entré dans la pièce et observait attentivement l'auscultation.

Quand le pratique baronnet eut prononcé brusquement: "Vous avez trop mangé, vous avez trop bu; je vous enverrai une ordonnance pour vous remettre sur pied." il s'en alla sans la moindre cérémonie. Le docteur Laking s'empressa de faire tout son possible pour calmer l'amour-propre un peu froissé du roi. "Bon Dieu, Laking, lui répondit Sa Majesté, moitié riante, moitié stupéfaite, j'ai cru qu'il allait me tatouer."

LES DELICES D'UNE MERE

CONSISTENT A VOIR EN BONNE SANTE SES BEBES, AVEC LES JOUES ROSES ET HEUREUX.

Toutes les mères sont heureuses de consister l'allégresse de leurs bébés, leurs bébés, leurs joues roses et leur bonheur. mais malheureusement toutes les mères n'emploient pas les meilleures méthodes pour obtenir ce résultat. Quand le bébé est fâché et agité elles lui donnent des "Calmants." croyant les soulager, mais elles obtiennent un résultat absolument contraire, car ces calmants sont des poisons et sont dangereux. Les tablettes "Baby's Own" devraient toujours être employées et on constatera un prompt soulagement et une guérison rapide de tous les petits maux dont souffrent les bébés Toutes les mères avisées emploient ces tablettes et toutes en sont les louangent. Mme S. M. Black, de St. Pierre, N. E., dit: "J'ai fait usage des tablettes "Baby's Own" pour la plupart des maux dont souffrent les bébés et je trouve que c'est le meilleur médicament que j'aie essayé. Aucune mère ne devrait être sans en avoir à la maison."

Ces tablettes sont bonnes pour les enfants de tous les âges et on peut les donner en toute sécurité, même à un nouveau-né. Elles sont vendues par les pharmaciens ou envoyées par la poste pour 25 cts la boîte, en écrivant directement à "Dr William's Medicine Co., Brockville, Ont." Envoyez-nous votre nom sur une carte postale et nous vous enverrons par la poste un petit livre de valeur concernant les soins à donner aux bébés et aux jeunes enfants.

FEUILLETON DU MANITOBA.

LE DOCTEUR BOUSSEAU

Les Racoleurs de la Republique

IV

UNE BOUCHE

Bousseau couvrit son interlocuteur d'un regard plein de compassion.

—Jésus-Christ! dit-il en souriant, c'est un esprit ingénieux, mais sans profondeur. Ecoutez ma doctrine à moi, et convertissez-vous, citoyen. Je vais vous expliquer le "principe!"

Le docteur, changeant de ton aussitôt, donna à sa voix l'inflexion lente et monotone qu'il affectait dans les grandes circonstances. Il amalgama dans un interminable discours des phrases de Rousseau, de Fénelon, de Volney, de Bernardin de Saint-Pierre, de Brabœuf, de Laharpe, de Condorcet, de Robespierre et de l'abbé Sieyès. A ces bribes, il joignit ce qui fut plus déplorable encore, des morceaux de son propre crû: le tout forma un hachis, un gâchis: quelque chose d'indigeste et d'extravagant.

A mesure qu'il avançait dans sa harangue, son geste devenait plus animé, son débit plus triomphant; il semblait jouir de l'effet produit par son éloquence sur un auditoire imaginaire. Le prêtre l'écouta d'abord avec scrupuleuse attention, puis, vaincu par l'irrésistible influence de cette voix sourde, qui egrainait incessamment de ténébreuses et incompréhensibles fadaises, il laissa tomber sa tête sur sa poitrine et se réfugia dans un bon sommeil.

La médecine a souvent constaté chez les maniaques l'astuce, développée à un très-haut degré. Nous ne saurions dire si le docteur avait préparé et médité de longue main l'emploi de sa ruse; toujours est-il qu'il sut profiter de l'événement avec habileté. Il suivit de l'œil tous les mouvements du prêtre; quand la tête de ce dernier s'affaissa, un imperceptible sourire vint se poser sur la lèvre de Bousseau, qui n'eut garde de s'arrêter et continua son discours avec patience. Un quart d'heure se passa ainsi; l'abbé Saulnier dormait profondément; le docteur s'arrêta tout à coup: il passa sans bruit sa jambe hors du lit, ouvrit la fenêtre avec précaution, et jeta son regard au dehors.

—Trente pieds! murmura-t-il. C'est haut, mais mieux vaut mourir ainsi que par la main de ces gens assez bêtes pour me confondre avec Jésus-Christ!

Il revint vers son lit tordit ses draps, les attacha solidement au balcon et se suspendit.

—Si je suis pris, dit-il en se laissant glisser, on me fusille; si sa faible soutien se brise, je suis broyé; si je m'échappe, la guillotine m'attend... Les difficultés qu'on éprouve à régénérer le monde sont vraiment considérables!

Rien de tout cela ne devait arriver.

Le lendemain matin, au moment où les Vendéens, conduits par Cathelineau, sortaient du château de La Jahais, qui restait à la garde d'une garnison suffisante l'abbé Saulnier se présenta triste et inquiet.

—Le malheureux prisonnier s'est évadé cette nuit, dit-il; dans l'état où l'avait mis sa blessure, je crains qu'il n'ait pu aller fort loin. La fenêtre de sa chambre donne sur la rivière et...

Il s'interrompit: son regard venait de tomber sur les draps, encore attachés au balcon, rompus à deux toises du sol.

—Le pauvre homme se sera noyé, dirent quelques-uns.

Une sorte de lien, ouvrage des circonstances, unissait Jacques au docteur Bousseau. Le jeune homme s'élança vers la Douve.

—Le voilà! s'écria-t-il aussitôt.

Le citoyen docteur était là en effet; mais "quantum mutatus ab illo!"... son visage, complètement méconnaissable, gardait les traces de la fange où il restait enfoncé jusqu'à la ceinture: il grelottait et faisait peine à voir. Jacques se plongea courageusement dans la douve et parvint à le dégager; le docteur eut grande peine à monter le fossé. Il portait à chaque instant la main à son front, comme un homme qui s'éveille.

—Citoyens, dit-il, ou messieurs, comme il vous plaira d'être appelés, je n'ai point changé d'opinion, mais je ne garde que le "principe," dans ma poche, sous mon mouchoir, et mon rôle actif est de l'histoire ancienne... Est-ce que vous tenez beaucoup à me fusiller?

Au lieu de ses notes creuses, il avait maintenant une voix de ténor. Jacques et l'abbé Saulnier le soutinrent et regagnèrent avec lui la chambre où il avait la nuit. Ils parvinrent à le rassurer.

—Puisque vous ne tenez pas à me fusiller, mes amis, reprit le docteur en présentant ses membres transis au feu allumé de la chambre, je vous promets d'être neutre... La république deviendra ce qu'elle pourra, je lui retire mon appui!

La République devint en effet ce qu'elle put. Quand à la guérison foudroyante du docteur Bousseau, il ne faut pas crier au miracle. Les gens de l'art, auxquels nous avons soumis cette anecdote, nous ont dit que l'eau de la douve avait produit, sur ce cerveau détraqué, une réaction favorable. Ce n'était qu'un fou guéri par une douche.

Depuis lors, les fous ont pris leur revanche, mais ils ne sont pas tous de si bonne tête que le docteur Bousseau.

UN MOYEN UNIQUE

L'unique moyen de guérir la toux est de faire usage du BAUME RHUMAL qui en même temps fortifie les bronchites, les poumons, la gorge en calmant l'irritation

RECALCITRANT

Il s'agit d'un avare.

Cet avare était millionnaire et marguiller d'honneur de sa paroisse. L'avare acceptait toutes les prérogatives de sa dignité: deux chaises gratis, dont une pour sa nièce; double part de pain bénit; quelques cierges aussi dont il s'éclairait à la maison; une place au feu du curé entre les offices. Mais il avait désespéré les quêteuses les plus ardentes.

"Je n'ai rien, leur disait-il."

—Tenez, dit l'une d'elles en lui donnant un louis, c'est pour ceux qui n'ont rien que je quête.

L'avare mit l'argent dans sa poche et ne profita *pas autrement* de la leçon.

On fit une conspiration. Quelques jours après, on annonça que le Père Félix allait prêcher sur l'aumône.

"Nous verrons bien, se dirent les quêteuses."

L'église était pleine. Le marguiller d'honneur y figurait à la tête de la fabrique. Il paraissait fort attendri.

"Eh bien! lui dit-on après le sermon, que pensez-vous de cela?

—Ah! répondit-il, le père a si bien prêché en faveur de l'aumône qu'il me donne envie de la demander.

Tu parles d'un avare!

EPOQUE DE CROISSANCE

Les mères doivent un traitement à leur jeune fille à cette époque dangereuse. Les Pilules de Longue Vie du Chimiste Bonard ont fait leur preuve. Echantillon envoyé sur réception de 2c. Adressez LA CIE MEDICALE FRANCO-COLONIALE, Montréal,

LES GRANDS HOMMES

Beaucoup de grands hommes ont été petits. L'expression, il est vrai, semble paradoxale.

Ainsi le grand Napoléon n'avait que 5 pieds 8 pouces de hauteur, et Frédéric le Grand, le plus célèbre de tous les souverains de la Prusse, se vantait d'avoir à peu près la même taille.

La taille d'Alexandre le Grand était de 5 pieds et 4 pouces.

Le roi Charles XII, de Suède, l'une des figures héroïques du dix-septième siècle, avait 5 pieds et 4 pouces.

Le prince Eugène de Savoie, le célèbre général et le compagnon d'armes du premier duc de Marlborough, avait 5 pieds et 2 pouces, tandis que le duc que l'on vient de nommer avait 5 pieds et 6 pouces.

Messonnier, Kent, Richard Wagner, Thiers, Mozart et Cavour étaient tous des hommes exceptionnellement petits, et l'une des seules figures historiques dont la grandeur était en rapport avec la taille fut feu le prince Bismark, le premier chancelier de l'empire allemand.

Il n'y a donc aucune offense à attirer l'attention sur le fait que le roi Edouard est plutôt au-dessous qu'au-dessus de la taille appelée moyenne. Bien que le monarque anglais actuel n'ait que 5 pieds et 7 pouces, il est d'un pouce et demi plus grand que son fils, le prince de Galles, il est de la taille plus grand que le roi d'Italie, de la moitié de la tête plus grand que l'empereur de Russie, et il est à peu près de la taille de son neveu, l'empereur d'Allemagne.

NAISSANCE

Le 30 janvier, madame Roger Goulet, un fils. L'enfant a reçu au baptême le nom de Joseph-Jules-G...-Gabriel. Parrain et Marraine: M. Jules Martel et Mademoiselle Beaupré.